

Pollution saline de la nappe phréatique

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUIN 2003

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 16 juin 2003, et sur proposition de la Commission "Agriculture - environnement",

1. rappelle ses 2 précédentes résolutions relatives à la pollution de la nappe par les nitrates et les herbicides, prises lors des séances plénières du 15 novembre 1999 et du 12 mai 2000 ;
2. reconnaît les succès obtenus par la cartographie transfrontalière sur la situation hydrogéologie de l'espace du Rhin Supérieur et accueille favorablement le projet de cartographier l'extension et le développement des concentrations salines dans la nappe phréatique sur la base d'une modélisation incluant les premières données chiffrées sur le déplacement des coulées de sel ;
3. encourage à poursuivre les efforts entrepris pour réduire les infiltrations salines dans la nappe phréatique. Afin de disposer d'éléments détaillés sur l'évaluation du développement à venir de la pollution saline de la nappe, également eu égard aux station d'alimentation en eau, il est nécessaire d'améliorer la modélisation de la nappe et d'étendre le champ d'étude des 2 côtés du Rhin, notamment vers le nord ;
4. demande aux instances politiques décisionnaires de s'engager à réaliser un nouveau projet INTERREG de cartographie de la nappe et de prendre, sur cette base, les mesures techniques nécessaires pour réduire les infiltrations salines dans la nappe, ainsi que d'éventuelles mesures d'assainissement ;
5. adresse cette résolution à toutes les instances politiques décisionnaires concernées.